Angoulême (16) : Djelloul, multirécidiviste, de nouveau condamné pour violences

26/09/2017 à 18h07

Son casier affiche 21 condamnations dont sept pour violences mais cet après-midi, Djeloull Oulagha, jugé en comparution immédiate par le tribunal d'Angoulême pour violences aggravées, demande aux juges de ne pas tenir compte de son passé. Quand le Samu est arrivé, sa victime, un homme qui venait de taper à la porte du commissariat d'Angoulême, avait une plaie de dix centimètres au visage, de la tempe à la lèvre. Et du sang partout, jusqu'à la porte de la voiture.

C'était dans la nuit de jeudi à vendredi après une bagarre à la sortie d'un bar du centre-ville. Il y passait la soirée avec une amie proche et Djeloull Oulagha, son ex-concubin, lorsque le ton est monté. Les anciens amoureux se sont disputés, les insultes ont fusé et la victime s'est interposée pour protéger son amie. Djeloull Oulaga frappe son adversaire. «Je l'ai balafré avec ma clé .» «La plaie était importante, or on n'a retrouvé ni cheveux, ni sang ou morceaux de chair sur la clé», souligne la procureure, sceptique, qui se demande si le coup n'a pas été porté avec un couteau. D'autant qu'un couteau a été retrouvé un peu plus loin.

«Je n'arrive plus à dormir, je ne peux plus travailler, j'ai des étourdissements. Je suis profondément choqué» , a expliqué la victime. Djeloull Oulagha assure, lui, avoir agi pour se défendre. Il a été condamné à dix mois de prison et interdiction de port d'arme pendant cinq ans. L'affaire est renvoyée sur intérêts civils en novembre.

Charente Libre